

FICHE D'INSCRIPTION 2022

Les objectifs éducatifs des structures Jeunesse

- Participer à l'éducation globale des jeunes dans le cadre de leur temps libre.
- Être un lieu ouvert à tous sans discrimination et jouer un rôle social et éducatif sur la commune.
- Concourir à l'épanouissement personnel du jeune.
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur vie et leur donner les moyens de la construire.

Les modalités d'accueil

L'accueil : Les structures proposent aux 10-18 ans un accueil et un programme d'activités se déclinant tout au long de l'année :

En période scolaire, l'Espace Jeunes C. Ridel fonctionne :

De 12h à 14h & 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi & vendredi.

De 12h à 18h le mercredi.

De 14h à 17h le samedi. + des temps forts le samedi ou dimanche en fonction de la programmation (sorties, ateliers, accueil, ...).

En période de vacances (petites et grandes), l'Espace Jeunes C. Ridel fonctionne :

De 10h à 12h & de 14h à 18h du lundi au vendredi.

En soirée (20h-22h) du lundi au jeudi ou selon animation.

À la journée lors de sorties ou activités spécifiques.

Durant chacune de ces périodes, des programmes spécifiques d'activités sont proposés :

- Accueil quotidien.
- Activités sportives à la carte.
- Activités culturelles et manuelles à la carte.
- Sorties loisirs à la journée ou en soirée.
- Mini-camps durant les vacances.

RAPPEL :

Afin d'offrir un accueil adapté à chacun, l'Espace Jeunes propose tous les jours pendant les vacances de 10h00 à 18h00, un accueil avec la possibilité d'apporter son repas du midi.

Se renseigner auprès de l'équipe d'animation.

IMPORTANT

Une adhésion au service jeunesse est obligatoire à partir de 3 passages dans les locaux jeunesse ainsi que pour participer à une activité spécifique.

L'adhésion d'un montant de 6€10 (Granvillais & lycéen scolarisé à Granville) et 8€70 (hors Granville) est valable 12 mois consécutifs.

Prévoir une photo d'identité pour la carte jeunesse.

Cette adhésion a pour objectif de favoriser l'engagement des jeunes dans le projet de la structure, en les impliquant & en les responsabilisant vis-à-vis de cette dernière.

Informations complémentaires : _____

Rappel du Règlement intérieur des structures Jeunesse de la ville de Granville.

Les jeunes désirant fréquenter les structures Jeunesse et participer aux activités proposées S'ENGAGENT:

- À faire remplir par leurs parents ou responsables légaux la fiche d'inscription
- À accepter, signer et respecter le présent règlement.
- À respecter les locaux et l'ensemble du matériel qui est mis à disposition.
- À respecter les autres jeunes, les bénévoles & l'équipe d'animation.
- À ne pas faire preuve de violence, physique ou verbale, envers autrui, compris aux abords des structures.
- À ramasser leurs déchets après leur passage, y compris aux abords des structures.
- À ranger le matériel utilisé.
- À respecter les consignes des bénévoles et des animateurs lors des activités.

En cas de manquement flagrant à ce règlement intérieur de la part d'un ou plusieurs jeunes, ce ou ces derniers se verront refuser l'accès aux structures et à leurs activités par l'équipe d'animation. La durée de cette exclusion sera déterminée par l'équipe d'animation lors de sa réunion hebdomadaire.

Signature obligatoire du JEUNE :

Fiche d'inscription 2022

Activités Jeunesse Ville De Granville

Informations générales

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Nom du responsable légal : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone du domicile : ____/____/____/____/____ Téléphone d'urgence : ____/____/____/____/____

Téléphone portable du jeune : _____

Courriel (pour recevoir la programmation) : _____@_____

Renseignements divers

N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant : _____

CAF

CAF Maritime

MSA

Autres

N° d'allocataire : _____ Lieu de caisse : _____

Décharge de responsabilité & autorisations parentales

Je soussigné(e) Mme, M. _____ responsable légal de l'enfant _____, autorise ce dernier dans le cadre des activités jeunesse à :

Participer aux activités proposées (intervenant extérieur compris):

Oui Non

Utiliser les différents moyens de transports mis à disposition:

Oui Non

Etre photographié/filmé et autorise la diffusion (presse, expo...):

Oui Non

Je décharge le Directeur de l'Espace Jeunes RIDEL de toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir AVANT son arrivée ou APRES son départ de la structure.

J'autorise par ailleurs le directeur ou bien l'animateur de la Ville de Granville à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence et autorise le chirurgien de l'hôpital à pratiquer toute intervention d'urgence.

Je m'engage à rembourser les honoraires et les frais pharmaceutiques avancés en raison de soins prodigués.

Je m'engage également à rembourser les frais occasionnés par la réparation ou le remboursement de matériel détérioré par mon enfant.

À _____ le ____/____/____

Signature obligatoire :

IMPORTANT

Une adhésion au service jeunesse est obligatoire à partir de 3 passages dans les locaux jeunesse ainsi que pour participer à une activité spécifique.

L'adhésion d'un montant de 6€10 (Granvillais & lycéen scolarisé à Granville) et 8€70 (hors Granville) est valable 12 mois consécutifs.

Cette adhésion a pour objectif de favoriser l'engagement des jeunes dans le projet de la structure, en les impliquant & en les responsabilisant vis-à-vis de cette dernière.

Rappel du Règlement intérieur des structures Jeunesse de la ville de Granville

Les jeunes désirant fréquenter les structures Jeunesse et participer aux activités proposées S'ENGAGENT:

- À faire remplir par leurs parents ou responsables légaux la fiche d'inscription
- À accepter, signer et respecter le présent règlement.
- À respecter les locaux et l'ensemble du matériel qui est mis à disposition.
- À respecter les autres jeunes, les bénévoles & l'équipe d'animation.
- À ne pas faire preuve de violence, physique ou verbale, envers autrui, y compris aux abords des structures.
- À ramasser leurs débris après leur passage, y compris aux abords des structures.
- À ranger le matériel utilisé.
- À respecter les consignes des bénévoles et des animateurs lors des activités.
- En cas de manquement flagrant à ce règlement intérieur de la part d'un ou plusieurs jeunes, ce ou ces derniers se verront refuser l'accès aux structures et à leurs activités par l'équipe d'animation. La durée de cette exclusion sera déterminée par l'équipe d'animation lors de sa réunion hebdomadaire.

Renseignements

Espace Jeunes Christian Ridel

465, Boulevard des Amériques - 50400 Granville

02 33 90 86 74

 EspaceJeunes50400

www.ville-granville.fr